

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 102

Objet : Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 3.0)

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (66) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (11) :

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 102

Objet : Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 3.0)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Vu la délibération n°2019/092 du conseil de communauté, en date du 8 juillet 2019, adoptant la mise en place d'un réseau intercommunale de bibliothèques et médiathèques – gestion administrative et comptable du réseau ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté, en date du 5 juillet 2022, adoptant le projet culturel et artistique 2022-2026 de la CCFI ;

Considérant l'élaboration d'une programmation culturelle dans les bibliothèques-médiathèques avec une résidence longue d'artiste en résidence sur le territoire ;

Considérant l'action opérationnelle de l'axe 6 du projet culturel qui vise à développer l'éducation artistique et culturelle à tous les âges ;

Considérant les objectifs de l'axe 6 du projet culturel :

- généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les âges,
- encourager la participation de tous les jeunes enfants, les adolescents, les adultes et les publics éloignés de la culture par l'acquisition de connaissance, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec les artistes, une pratique artistique ou culturelle,
- développer un programme d'action culturelle tourné vers le public adolescent,
- encourager la curiosité, l'émancipation de chacun en s'appuyant sur des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine et la culture scientifique.

Considérant le programme d'actions culturelles, les projets artistiques et la médiation culturelle déployés à l'échelle du territoire au service des communes et des habitants de la CCFI ;

Considérant que la résidence longue du territoire, dispositif de la Région Hauts-de-France, s'adresse à tous les enfants et les jeunes d'un territoire donné, en temps scolaire et hors scolaire, qu'elle se déroule sur le territoire concerné, dans les établissements scolaires et dans les structures culturelles et socio-culturelles ;

Ce dispositif offre une présence littéraire sur le territoire et crée une dynamique culturelle.

Cette résidence de création ou de développement d'une œuvre permet à un large public de découvrir le processus de création d'une œuvre littéraire par des ateliers d'écriture, des lectures, des rencontres avec les habitants, les acteurs culturels et éducatifs du territoire dans les bibliothèques et médiathèques du réseau de L'Escapade.

Considérant les missions de l'auteur en résidence portant autour de deux axes : 60% du temps sera consacré à l'écriture et 40% du temps de résidence à la médiation ;

Considérant que l'auteur retenu dans le cadre de la résidence longue s'engage en tant qu'artiste associé au Printemps des Poètes ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser la mise en place d'une programmation culturelle dans les bibliothèques-médiathèques avec une résidence longue sur le territoire avec un artiste associé pour le réseau de lecture publique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à constituer la demande de subventions à hauteur de 12 600 € auprès de la Région Hauts-de-France sur le dispositif Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 3.0),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

